

CRITERES	REGLES DE MODULATION	MODULATION	TOTAL DJA
<b>Montant de Base DJA</b>			12 000 €
<b>HCF</b>		10%	1 200 €
<b>Agro-écologie</b>			
<b>Démarche de progrès</b>			
Prérequis obligatoire: Suivre une formation concernant la mise en place de pratiques agro-écologiques ou Réaliser un diagnostic de durabilité de l'exploitation ou Participer à une action collective "mobilisation collective pour l'agro-écologie"			
Pratiques	Conversion à l'Agriculture Biologique	16 points	
	Maintien en Agriculture Biologique	9 points	
	MAE "eau" sur au moins 50 % de la SAU	3 point(s)	
	MAE "Biodiversité" sur au moins 5% de la SAU	2 point(s)	
	MAE "Système"	4 point(s)	
Autres pratiques	Pratiquer une protection intégrée des cultures	3 point(s)	
	Diversifier les productions	3 point(s)	
	Introduire des espèces adaptées	3 point(s)	
	Favoriser les auxiliaires et les pollinisateurs	3 point(s)	
	Gérer la fertilisation minérale et organique	2 point(s)	
	Développer l'autonomie fourragère et alimentaire en élevage	3 point(s)	
	Réduire l'utilisation d'antibiotique	2 point(s)	
	Obtenir une certification environnementale	2 point(s)	
Projets collectifs	GIEE	2 point(s)	
		<i>Total des points :</i>	
		< 6pts => 0%	0
		6 à 8 pts => 20%	2400
		9 à 11 pts => 30%	3600
		12 à 15 pts => 40%	4800
		>= à 16 pts => 50 %	6000
<b>Projet à cout de reprise/modernisation important</b>			
Projet entre 100 000 € et 250 000 € d'investissements			7 000 €
Projet entre 250 000 € et 400 000 € d'investissements			10 000 €
Projet entre 400 000 € et 550 000 € d'investissements			13 000 €
Projet entre 550 000 € et 700 000 € d'investissements			16 000 €
Projet supérieur à 700 000 € d'investissements			19 500 €
<b>Valeur ajoutée</b> <i>(Critère plafonné à 40% avec le critère "Emploi" ; modulation non retenue si somme avec critère Emploi inférieure à 10%)</i>			
Signes de qualité et/ou circuits courts		10%	1 200 €
Diminution des charges		5%	600 €
Développer un atelier de transformation jusqu'au produit fini		20%	2 400 €
Développer des activités complémentaires ou nouvelles de diversification		20%	2 400 €
<b>Emploi</b> <i>(Critère plafonné à 40% avec le critère "Valeur ajoutée")</i>			
Favoriser les projets ou productions riches en emploi (création)		20%	2 400 €
Recourir à l'emploi collectif ou à l'alternance		20%	2 400 €
Améliorer les conditions de travail		10%	1 200 €
<b>Critères régionaux</b>			
Agriculture spécialisée et élevage	Production végétale > 30 % de Chiffre d'Affaires ou Production animale > 10 % du Chiffre d'Affaires <i>(Non cumulable avec la modulation au titre de la Valeur Ajoutée "Développer des activités complémentaires ou nouvelles de diversification" pour le même atelier)</i>	40%	4 800 €
Difficultés fonctionnelles	Morcellement Enclavement Difficultés de circulation	20%	2 400 €
		<b>TOTAL BONIFICATIONS</b>	
		<b>TOTAL BONIFICATIONS PLAFONNEES</b>	
		<b>TOTAL DJA BASE + TOTAL BONIFICATIONS</b>	- €